



RETOUR SUR LA 15 ÈME ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

La 15ème étape du Tour de France 2020 s'est déroulée le 13 septembre et a une nouvelle fois fait escale sur notre commune.

L'ascension finale a emprunté les somptueux lacets du Grand Colombier situés à quelques kilomètres du sommet.

DOSSIER DU MOIS TRAVAUX « AVENUE JEAN FALCONNIER »

Ce fut une très belle journée sportive malgré les interdictions de dernières minutes.

Les fervents supporters de la grande boucle, qu'ils viennent de France ou du monde entier ont pu apprécier la convivialité et l'hospitalité de Culoz et de ses habitants.

Gageons que la commune sera une nouvelle fois à l'honneur de ce Tour de France si mythique.

Chiffres clés : 4,70 millions de téléspectateurs et un pic d'audience à 6,32 millions de téléspectateurs au moment de l'arrivée au sommet du Grand Colombier.

AGENDA

Suite aux décisions gouvernementales liées au reconfinement du pays le vendredi 30 octobre 2020, toutes les animations prévues en novembre sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Dimanche 8 novembre

Place du Four

Mercredi 11 novembre

Salle des fêtes

Samedi 14 novembre

Salle des fêtes

Dimanche 15 novembre

Place de la mairie

VENTE DE DIOTS

ASSOCIATION PLACE DU FOUR

CINÉMA

Cinéprohibés

5 ANS DE C'EST QU'UN JEU

C'est qu'un Jeu

VENTE BRIOCHES

Les conscrits 2022

ANNULÉES

TOUTES LES INFOS SUR LE SITE INTERNET : CULOZ.FR

04 79 87 00 29 - MAIRIE@CULOZ.FR - FACEBOOK

ET SANS OUBLIER ILLIWAP !

ÉDITO

Chères Culoziennes, Chers Culoziens,

Nous vivons, depuis le mois de mars, une période compliquée, éprouvante.

La situation sanitaire ne devrait pas s'améliorer significativement ces prochaines semaines.

Il nous faut nous adapter : mesures restrictives, couvre-feu... En espérant éviter un reconfinement, mais il nous faut surtout être responsables et respecter les consignes pour nous protéger et protéger nos proches.

Malgré tout, l'action communale continue, des travaux se terminent, d'autres débutent afin de renforcer l'attractivité de notre commune et c'est l'occasion de revenir sur ceux-ci dans ce nouveau numéro du Culoz'lien.

J'espère que vous aurez plaisir à retrouver ce bulletin d'informations communales qui après quelques mois d'absence va reprendre sa périodicité habituelle de parution.

Le Maire
F. ANDRE-MASSÉ



TRAVAUX AVENUE JEAN FALCONNIER

Depuis 2018, la municipalité a engagé un programme de travaux concernant la modernisation des réseaux humides (eau et assainissement) sur la commune. Ce programme s'inscrit à la suite d'une première phase de travaux prescrite par le Schéma Directeur d'Assainissement, mais aussi pour répondre aux exigences de l'Etat.

Depuis le 12 octobre dernier, ces travaux de modernisation sont entrepris sur l'avenue Jean Falconnier à partir de l'intersection avec la rue du stade et celle avec la rue menant à Carrefour Market. Ils vont durer environ six mois.

Parallèlement à ces travaux, la commune met en oeuvre l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécom, éclairage public). Une fois cette phase d'enfouissement terminée, les aménagements de surface pourront être réalisés en intégrant sur une partie de la chaussée des modes de déplacements doux (vélos, piétons).

Ces aménagements permettront de rejoindre le centre-ville de Culoz avec un souci de sécurisation des usagers quel que soit le mode de déplacement et viseront également à réduire la vitesse des véhicules motorisés.



Cette deuxième phase de travaux devrait se déployer sur une durée de cinq mois minimum.

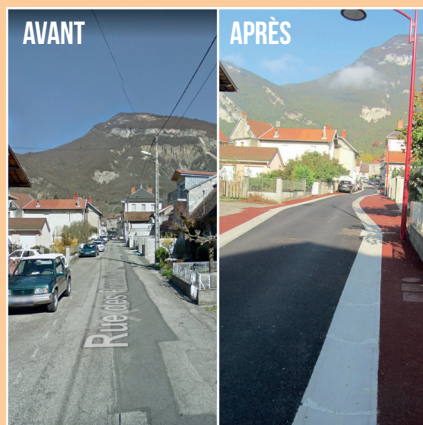
Les riverains seront invités à une réunion de présentation et de concertation avant la fin de l'année, concernant la phase d'aménagement.

Nous remercions par avance les riverains pour leur patience.

RUE DES PÉROUSES

Les travaux sont en cours d'achèvement avec l'installation du mobilier urbain, ainsi que la signalétique verticale et horizontale.

Cette rue sera une zone de rencontre avec une vitesse limitée à 20 km/h. Sur cette rue, la priorité sera donnée aux vélos et aux piétons, la voiture sera secondaire.



Nous remercions chaleureusement les riverains d'avoir été si patients pendant toute la durée des travaux.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE INSTALLÉE... DEPUIS LE 26 MAI

Franck ANDRÉ-MASSE a été élu Maire de la Commune le 26 mai dernier, auprès de lui, 5 adjoints : Claude FELCI délégué aux travaux, urbanisme, voirie, sécurité, Danielle RAVIER déléguée aux affaires sociales et petite enfance, Robert VILLARD délégué aux sports, culture, loisirs et animations, Anne-Laure PETITE déléguée aux affaires scolaires et Marc GUILLAND délégué à l'environnement, patrimoine et cadre de vie. Deux conseillers municipaux délégués ont été nommés, il s'agit de Loïc MONTEIRO délégué à la sécurité, et Mickaël MOUTOT délégué à la médiathèque et à la jeunesse.

8 commissions ont été mises en place sur la commune :

- Commission Finances - Administration Générale
- Commission Urbanisme - Voirie - Travaux - Sécurité
- Commission Affaires Sociales
- Commission Sports - Culture - Loisirs - Animations
- Commission Scolaire
- Commission Environnement - Patrimoine - Cadre de vie
- Commission Eau - Assainissement
- Commission CCAS

Les commissions municipales sont des commissions d'études. Elles examinent les questions qui leurs sont soumises, donnent un avis et formulent des propositions dans leur domaine de compétence. Suite à ces études, les décisions sont prises au cours des conseils municipaux.

DÉCLARATION DE TRAVAUX

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire, par exemple, pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, (changement ou installation portail, changement de clôture...) des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment...

Elle permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur. A la fin des travaux vous devez déposer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) à la mairie (services techniques). Sans cet DAACT, cela pourra engendrer des points bloquants lors de la vente du bien ou lors d'une nouvelle déclaration de travaux ou d'une nouvelle demande de permis de construire.

Plus de renseignements :

service-public.fr/formulaires
contact : services-techniques@culoz.fr - 04 79 87 17 33
<https://culoz.fr/index.php/urbanisme-et-voirie>

Credit photo : Y. CORNETTO - Marie-Claire - ASO - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par ASPROCOM

1/8

Déclaration préalable
à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Formulaire à valider si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, modification de l'usage...)
- Vous construisez une annexe à votre habitation (porche, abri de jardin, garage...)
- Vous édifiez une clôture.

Vous êtes un particulier : Maître Monsieur Femme

Date et lieu de naissance : _____

Catégorie : _____

1 - Identité du déclarant

Le déclarant s'engage dans le cadre de la présente procédure à fournir les services ou les prestations en l'état d'approuver. Il sera tenu responsable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de décisions multiples, chacune des décisions, à partir du 2^{ème}, doit mentionner la liste complémentaire d'activités concernées.

Les décisions prises par l'urbanisme sont validées au récépissé unique et définitif. Une copie sera adressée aux autres destinataires, qui seront responsables de la remise de son original et d'indiquer les modalités de paiement des taxes.